



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, La Haye Tél. 92 44 41 Télégr. Intercourt, La Haye

communiqué

*non officiel
pour publication immédiate*

N° 76/8

Le 8 septembre 1976

Plateau continental de la mer Egée

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

La Cour rendra en audience publique sa décision sur la demande en indication de mesures conservatoires présentée par le Gouvernement grec le samedi 11 septembre 1976 à 12 heures.

*

NOTE POUR LA PRESSE

1. L'audience publique se tiendra dans la grande salle de Justice du palais de la Paix. MM. les représentants de la presse pourront y assister sur présentation de la carte d'admission qui leur est gracieusement remise sur demande. Des tables seront mises à leur disposition dans la partie de la salle située à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée. Des photographies pourront être prises avant l'ouverture de l'audience et pendant les cinq premières minutes de celle-ci. Pour les prises de vues destinées au cinématographe ou à la télévision, une autorisation spéciale sera nécessaire.

Dans la salle de presse (salle 5), située au rez-de-chaussée du palais de la Paix, un haut-parleur retransmettra la lecture de la décision de la Cour.

2. Après la clôture de l'audience, des communiqués de presse résumant la décision seront distribués dans la salle de presse.

MM. les représentants de la presse ne pourront utiliser que les cinq cabines téléphoniques du bureau de poste situé au sous-sol du palais de la Paix.

3. M. A. Pillepich, premier secrétaire de la Cour (téléphone intérieur : 259), se tient à la disposition de MM. les représentants de la presse pour tous renseignements que ceux-ci désireraient lui demander.